



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Etats-Unis

Question écrite n° 56452

Texte de la question

Mme Nicole Feidt expose à M. le ministre des affaires étrangères que les Etats-Unis semblent vouloir poursuivre la mise en oeuvre d'un plan contestable visant à les protéger d'attaques contre les missiles. Elle lui demande quelle est la nature des objections qui ont été présentées par la France à l'encontre de ce plan ou par les organes qui s'occupent de défense et de stratégie au niveau de l'Union européenne.

Texte de la réponse

En 1998, un rapport conduit par le sénateur Rumsfeld, aujourd'hui secrétaire à la défense, estimait qu'une menace balistique était probable en provenance de la Corée du Nord et de l'Iran, possible en provenance de l'Iraq, à l'horizon 2015, évaluation reprise par un rapport du NSE (National Security Estimate). A la suite de quoi, les autorités américaines de l'époque ont annoncé, en janvier 1999, leur intention d'étudier la faisabilité d'un système de défense antimissiles national. Les recherches techniques sur ces programmes, qui étaient en cours d'étude depuis plusieurs années, ont été accélérées. Des essais ont été conduits. Un seul a réussi. Les deux autres ont été des échecs. A la suite de ces deux échecs, le président Clinton a estimé que le programme n'était pas mûr d'un point de vue technologique. Il a annoncé le 1er septembre 2000 qu'il n'autoriserait pas le déploiement d'une défense antimissiles nationale. Il a cependant recommandé que les études techniques soient activement poursuivies. Le déploiement d'un système de défense antimissiles nationale est une des priorités affichées de la nouvelle administration américaine. Les premiers discours de ses représentants le confirment. Les recherches sur ce sujet devraient donc s'accélérer. Les Etats-Unis sont libres de déterminer leurs intérêts de sécurité. Le déploiement ou non d'un système de défense antimissiles national est une décision souveraine des autorités américaines dans les limites de leurs engagements internationaux. Ce principe posé, il n'en est pas moins nécessaire de faire valoir aux alliés américains les interrogations et préoccupations que leurs projets suscitent. La France l'a fait régulièrement depuis 1999, dans des cadres variés. Elle continuera à le faire. Ces interrogations sont de trois ordres : la réalité de la menace balistique en provenance des pays cités par les Etats-Unis, ou d'autres. La préservation du traité sur la limitation des systèmes antimissiles (ABM). Comme de très nombreux pays, la France estime que ce traité est essentiel au maintien des équilibres stratégiques. Les conséquences d'un déploiement, notamment sur le risque d'une relance de la course aux armements. Un contact étroit est maintenu avec nos principaux partenaires européens à ce sujet. Par ailleurs, des discussions approfondies avec la Russie, qui est partie au traité ABM, ont été engagées depuis plusieurs mois. Aucun effort n'est donc négligé pour faire valoir les vues de la France auprès des responsables de l'administration américaine, sur une question d'une importance stratégique majeure.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56452

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 224

Réponse publiée le : 26 février 2001, page 1224